

SEANCE DU 5 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf à dix-neuf heures quinze, le cinq mars, le Conseil Municipal de la commune d'ORBEIL s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gérard GOURBEYRE, Maire d'ORBEIL.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2019

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Gérard GOURBEYRE, Gilles GUERET, Thierry RAYNAUD, Sandrine BOUSSAT, Adrien VIALON, Bernard IGONIN, Annie DANGLADES, Bruno LAURENT, Gisèle VIDAL, Christelle GARDETTE, Frédéric BOUILLAND, Bernard MERLEN

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Elisabeth CHASSEFEYRE-TIXIER ayant donné pouvoir à Annie DANGLADES

Mireille GAYARD, ayant donné pouvoir à Gisèle VIDAL

Absent : Corinne MONTCULIER.

Secrétaire : Bernard MERLEN

Délibération n° 1 du 5 mars 2019 : SP le 08/04/2019

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Thierry RAYNAUD délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Gérard GOURBEYRE Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		89 719,37		14 395,89		104 115,26
Opérations de l'exercice	614 634,24	649 083,13	241 896,24	195 716,87	856 530,48	844 800,00
Solde d'exécution		34 448,89	-46 179,37		-11 730,48	
Résultat de clôture		124 168,26	-31 783,48			92 384,78
Restes à réaliser			15 242,95	42 764,00	15 242,95	42 764,00
TOTAUX CUMULES	614 634,24	738 802,50	257 139,19	252 876,76	871 773,43	991 679,26
RESULTATS DEFINITIFS		124 168,26	-4 262,43			119 905,83

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats bénéficiaires définitifs tels que résumés ci-dessus

Délibération n° 2 du 5 mars 2019 : SP 08/04/2019

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 PRESENTE PAR MONSIEUR BRUNO FLATRES COMPTABLE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur Bruno FLATRES, comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 3 du 5 mars 2019 : SP le 08/04/2019

VOTE DES SUBVENTIONS ALLOUEES ET PARTICIPATION AU BUDGET 2019

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide d'allouer les subventions et participations au budget 2019 de la façon suivante :

1°) **Article 657362 : CCAS** zéro € compte tenu du résultat positif de 3 654,54€

2°) **Article 6574 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé : 5 200,00€**

- Amicale laïque d'Orbeil : 5.200 €
(Pour les activités scolaires, périscolaires, repas des anciens)

Délibération n° 4 du 5 mars 2019 : SP le 08/04/2019

LOCATION SALLE DES FETES POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose qu'une association de la commune lui a demandé la location de la salle des fêtes afin d'organiser une exposition rassemblant des professionnels (artistes, artisans...) dans un but lucratif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De louer la grande salle des fêtes pour les associations de la commune qui organisent des expositions rassemblant des professionnels (artistes, artisans...)

dans un but lucratif.

- De fixer le montant de location de la grande salle des fêtes pour les associations de la commune organisant ce type de manifestation à cinq cent euros pour trois jours de location

Délibération n° 5 du 5 mars 2019 : SP le 08/03/2019

AVIS SUR L'ELABORATION DU PLUI DES COMMUNES D'AULHAT-FLAT, BRENAT, ORBEIL, SAINT BABEL ET SAINT YVOINE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que le projet de PLU intercommunal des communes d'Aulhat-Flat, Brenat, Orbeil, St Babel et St Yvoine a été arrêté par le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire le 17 décembre 2018.

Ce projet de PLUI s'articule autour de trois axes principaux :

- Allier développement urbain et cadre rural, notamment :
 - *. Accueillir environ 500 habitants supplémentaires d'ici 2029,
 - *. Créer 284 logements dont 257 logements neufs (14 % de logements collectifs, 33 % de logements groupés et 53 % de logements individuels),
 - *. Ouvrir à l'urbanisation 13.8 ha hors rétention foncière et VRD,
- Maintenir l'attractivité du territoire et valoriser l'espace urbain :
 - *. Maintenir l'offre d'équipement, de service et l'économie locale (artisanat, agriculture,...),
 - *. Développer des modes de déplacement doux et des alternatives à la voiture individuelle,
- Concevoir un développement respectueux du cadre de vie et de l'environnement :
 - * Protéger et mettre en valeur les paysages,
 - *. Préserver l'environnement (trame verte et bleue),
 - *. Prendre en compte les risques, notamment le risque inondation et les risques de coulées de boue.

Les communes concernées par le PLUI sont invitées à donner leur avis dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet en conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil émet un avis favorable sur le projet de PLU intercommunal des communes d'Aulhat-Flat, Brenat, Orbeil, St Babel et St Yvoine.

Délibération n° 6 du 5 mars 2019 : SP le 08/04/2019

MAITRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX AU DOMAINE DE VORT.

Monsieur le Maire expose que des travaux de rénovation du domaine de Vort doivent être effectués. Il expose que trois cabinet d'architecte ont présenté une offre de prix pour la maîtrise d'œuvre :

- | | |
|---|---------|
| *1. Jacques FREALDO pour un montant HT de | 24 050€ |
| *2. Paul SAINT TENNAC pour un montant HT de | 24 600€ |
| *3. Christelle CREGUT pour un montant HT de | 22 900€ |

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- *. De retenir le cabinet de Christelle CREGUT pour effectuer la maîtrise d'œuvre concernant les travaux du domaine de Vort.

Montant HT de	22 900€
---------------	---------

Délibération n° 7 du 5 mars 2019 : SP le 08/03/2019

RETRAIT DE LA DELIBERATION NUMERO 8 DU 12 FEVRIER 2019

EMPLACEMENT RESERVE SUR PARCELLE ZE 136

Monsieur le Maire rappelle que le 12 février 2019, le conseil municipal a pris la délibération numéro 8 relative à la création d'un emplacement réservé sur la parcelle ZE136 pour la construction d'une station de relevage des eaux usées dans le cadre du futur PLUI des communes d'Aulhat-Flat, Brenat, Orbeil, St Babel et St Yvoine. Après vérification, il s'avère que cet emplacement réservé est déjà prévu par le projet de PLUI avec une surface suffisante.

Au vu de ces éléments, les membres du conseil municipal décident de retirer la délibération n°8 du 12 février 2019.

Délibération n° 8 du 5 mars 2019 : SP le 08/04/2019

CHAUFFAGE SALLE DU CEDRE

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n° 3 du 5 juillet 2018 et n° 5 du 12 février 2019 concernant les locations de la salle du Cèdre.

Il propose que l'électricité consommée par le chauffage de la salle du Cèdre lors des locations soit facturée aux utilisateurs de cette salle.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De facturer l'électricité consommée par le chauffage de la salle du Cèdre lors des locations aux utilisateurs de cette salle.

Délibération n° 9 du 5 mars 2019 : SP le 14/03/2019

HONORAIRES POUR REPRISE DU MUR DU CIMETIERE

Monsieur le Maire expose que des travaux de rénovation d'une partie du mur du cimetière doivent être effectués et qu'il serait souhaitable qu'un bureau d'étude effectue l'avant-projet, le projet, le dossier de consultation des entreprises et l'analyse des offres.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

*. De faire intervenir un bureau d'étude pour effectuer des travaux de rénovation d'une partie du mur du cimetière.

*. De retenir le cabinet GEOVAL pour effectuer :

- L'Avant-projet
- Le projet
- Le dossier de consultation des entreprises
- L'analyse des offres

Pour un montant HT de

1 500,00€

Délibération n° 10 du 5 mars 2019 : SP le 08/03/2019

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE D'ORBEIL A L'OPERATION REALISEE PAR LE SIREG CONCERNANT LA RESTRUCTURATION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES DU VILLAGE DE PERTHUS ET RACCORDEMENT AU RESEAU SYNDICAL

Monsieur le Maire rappelle que le village de Perthus est zoné en assainissement collectif depuis 2000 et qu'aujourd'hui six permis de construire sont gelés par la Police de l'eau du fait d'un rejet direct à l'Allier.

Il précise que l'avant-projet réalisé par le cabinet SECAE pour le compte du SIREG fait état d'une dépense prévisionnelle de **334.200 € HT** pour le raccordement du secteur du Perthus sur le réseau syndical

Le Conseil Départemental a informé le SIREG par un mail du 24 août 2018 que l'opération était subventionnable sur la base de 265.000 € HT de travaux, soit 8.000 € par branchement (8.000 €*30 habitations raccordées) plus 25.000 € HT de poste de relèvement des effluents.

Toutefois, les modalités d'aides du CD 63 prévoient également un plafonnement sur les travaux "réseaux de collecte des eaux usées" à 200.000 € HT par commune et par année de programme.

Or, comme le CD 63 a été sollicité pour programmer pour fin 2018 le dossier du village de Paille sur la même commune d'Orbeil, le **CD 63** a décidé de programmer fin 2018 une première tranche de financement pour les travaux du village de Perthus à hauteur de 65.000,00 € HT et la 2ème tranche de 200.000,00 € HT début 2019, soit une aide totale de **39.750,00 €**.

Quant à l'Agence de l'eau, la lettre de refus en date du 22/09/2018 a été confirmée par la chargée d'intervention lors de sa venue au SIREG le 23/01/2019 et de sa présentation du 11ème programme.

En réunion de bureau du mercredi 20 février 2019, Monsieur le Président du SIREG au vu de l'urgence de la situation pour la commune d'Orbeil et des 20 années passées sans raccordement décide de proposer au conseil syndical du SIREG du 6 mars 2019 de valider l'opération de restructuration du réseau de collecte des eaux usées du village de Perthus sur la commune d'Orbeil et son raccordement au réseau syndical.

Les membres du conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, décident à l'unanimité de prendre :

- en charge tous les revêtements au-dessus des fouilles dans le cadre d'un groupement de commande avec le SIREG dans lequel la commune d'Orbeil sera maître d'ouvrage desdits travaux, à savoir les structures du support liées à la destination (enrobé, bicouche, empierrement ...) ; le cabinet SECAE a estimé le montant global de ce marché à 30.000 € HT
- l'engagement de traiter toutes les eaux parasites en amont des travaux ;
- l'engagement de prendre à sa charge tous les achats de terrains qui s'avèreront nécessaires ;
- l'engagement de prendre à sa charge, tant administrative que financière, toutes les conventions de servitude à conclure avec les privés qui s'avèreront nécessaires ;
- de charger monsieur le Maire d'inscrire au budget primitif 2019 les crédits nécessaires à cette participation aux travaux de 30 000 € HT.
- d'autoriser la réalisation de cette opération en groupement de commande formé entre le SIREG et la commune d'Orbeil et d'autoriser le Maire à signer tous les actes, documents et conventions nécessaires à la réalisation de cette opération.

Délibération n° 11 du 5 mars 2019 : SP le 08/03/2019

**ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION NUMERO 1 DU 12 FEVRIER 2019
SUBVENTION FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL AUPRES DU CONSEIL**

**DEPARTEMENTAL (FIC)
PROGRAMMATION 2019-2021**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le fonctionnement d'attribution du fonds d'intervention communal «FIC » a pour objectif de simplifier le régime des aides et de laisser de la souplesse aux communes dans la programmation de leurs travaux établie pour 3 ans soit 2019, 2020 et 2021

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

De programmer ses travaux des trois prochaines années de la façon suivante :

A)° PROGRAMMATION 2019 :

Travaux de voirie pour l'aménagement des voies communales :

De Terreneyre à Beauregard

De Naves à Beauregard

De Champ Gourlu

Du chemin des Vignes au Chauffour.

Montant des travaux HT 117 238,00€

Divers, imprévus, Maîtrise d'œuvre dont :

Publicités et frais divers

Frais de duplication de dossiers HT 11 894,00€

TOTAL DES TRAVAUX DE VOIRIE POUR 2019 HT 129 132,39€

B)° PROGRAMMATION 2020

Aménagement de bourg des villages de Perthus et de Beauregard

Montant H.T. des travaux 180 000,00€

TOTAL DES TRAVAUX POUR 2020 HT 180 000,00€

C)° PROGRAMMATION 2021

Aménagement de bourg du village de Naves

Montant HT des travaux 250 000,00€

(Exemple aménagement du village de Perthus)

TOTAL DES TRAVAUX POUR 2021 HT 250 000,00€

De solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre du FIC pour la programmation des travaux de voirie de l'année 2019.

Subvention de 20% et 1 coefficient correcteur dit de solidarité de 1,00 (CDS)

Montant des travaux HT pour l'année 2019 :

Subvention de 20% et CDS 1soit :

Travaux d'aménagement de voirie communale :

De Terreneyre à Beauregard

De Naves à Beauregard

De Champ Gourlu

Du chemin des Vignes au Chauffour

Montant de travaux HT 129 132,00€

Subvention sollicitée : 25 826,48€

Délibération n° 12 du 5 mars 2019 : SP le 15/03/2019

DEMANDE DE SUBVENTION « HEBERGEMENTS STRUCTURANTS ET INNOVANTS » AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR TRAVAUX DE MODERNISATION DU GITE DE GROUPES DU DOMAINE DE VORT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le gîte de groupes du domaine de Vort a été créé dans les années 90. Il explique que ce gîte jouit d'une bonne fréquentation mais que l'infrastructure et l'équipement commencent à être désuets. Les travaux de modernisation du domaine de Vort s'élèvent à 156.065 €.

Il expose que le Conseil Départemental peut apporter une aide financière dans le cadre de ses aides aux hébergements structurants et innovants pour la création, l'extension et la modernisation des gîtes d'étapes et de séjours à hauteur de 25 % des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents :

- d'effectuer les travaux de modernisation du gîte de groupes du domaine de Vort
- d'approuver le dossier présenté par Monsieur le Maire concernant ces travaux pour un montant de 127.665 € HT de travaux et 28.400 € HT de frais d'honoraires (architecte, bureau d'étude, coordinateur SSI, bureau de contrôle et SPS), soit un montant total de 156.065 € HT
- d'imputer le montant des dépenses de ces travaux en section d'investissement du budget 2019 (156.065 € HT, soit 187.278 € TTC)
- de solliciter une subvention au titre de l'aide aux hébergements structurants et innovants à la ligne « création, extension et modernisation des gîtes d'étape et de séjours » auprès du Conseil Départemental de 25 % de 156.065 €, soit une subvention de 39.016 € pour la modernisation du gîte de groupes du domaine de Vort.

Délibération n° 13 du 5 mars 2019 : SP le 15/03/2019

DEMANDE DE SUBVENTION « AIDES AUX HEBERGEMENTS TOURISTIQUES COLLECTIFS » AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR TRAVAUX DE MODERNISATION DU GITE DE GROUPES DU DOMAINE DE VORT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le gîte de groupes du domaine de Vort a été créé dans les années 90. Il explique que ce gîte jouit d'une bonne fréquentation mais que l'infrastructure et l'équipement commencent à être désuets. Les travaux de modernisation du domaine de Vort s'élèvent à 156.065 €.

Il expose que le Conseil Régional peut apporter une aide financière dans le cadre de son dispositif d'aide aux hébergements touristiques collectifs pour les gîtes de groupe à hauteur de 20 % des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ses membres présents :

- d'effectuer les travaux de modernisation du gîte de groupes du domaine de Vort
- d'approuver le dossier présenté par Monsieur le Maire concernant ces travaux pour un montant de 127.665 € HT de travaux et 28.400 € HT de frais d'honoraires (architecte, bureau d'étude, coordinateur SSI, bureau de contrôle et SPS), soit un montant total de 156.065 € HT
- d'imputer le montant des dépenses de ces travaux en section d'investissement du budget 2019 (156.065 € HT, soit 187.278 € TTC)
- de solliciter une subvention au titre du dispositif d'aide aux hébergements touristiques collectifs auprès du Conseil Régional de 20 % de 156.065 €, soit une subvention de 31.213 € pour la modernisation du gîte de groupes du domaine de Vort.

La séance est levée à 23h15.